



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

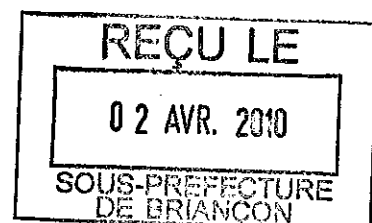
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : **DIVERS 1**

OBJET : **R.B.E.A. :**
PROPORTIONNALITE DE
L'ABONNEMENT AU DEBIT DU
COMPTEUR

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Lors de la séance du 24 mars 2010, le Conseil d'Administration de la RBEA s'est prononcé en faveur d'une tarification de l'abonnement ou prime fixe en intégrant le paramètre de proportionnalité, selon les modalités ci-dessous :

L'abonnement ou Prime Fixe relatif à la facturation du service auprès des abonnés est fixé par une tarification au diamètre du compteur d'eau, sans proportionnalité entre le diamètre du compteur d'eau et son débit horaire.

Il en résulte une incohérence entre le tarif appliqué pour certains abonnés et le débit horaire d'eau potable mis à disposition des abonnés.

En effet, la prime fixe des diamètres des compteurs d'eau de faibles sections est nettement pénalisante financièrement par rapport aux diamètres supérieurs.

Il est donc proposé d'établir la tarification de l'abonnement ou prime fixe en intégrant le paramètre de proportionnalité entre :

- Le diamètre du compteur d'eau et son débit horaire

La base de calcul sera : le rapport entre le diamètre du compteur d'eau et son débit horaire.

Diamètre Compteur	Débit Horaire Compteur M ³ /h	Rapport
15	3	1
20	5	1.6667
25	7	2.3333
30	10	3.3333
40	20	6.6667
60	40	13.3333
80	60	20.0000
100	100	33.3333

Le compteur d'eau de diamètre 15 mm servira de base référence pour la tarification à appliquer pour l'abonnement ou part fixe et il permettra de définir la valeur tarifaire des autres diamètres des compteurs d'eau en multipliant le rapport linéaire entre débit et diamètre.

Ainsi, l'actualisation des tarifs des abonnements ou primes fixes sera simplifiée puisque uniquement le tarif d'un compteur de diamètre 15 mm sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver :


- La nouvelle tarification de l'abonnement ou prime fixe sur la base de la proportionnalité linéaire entre le diamètre du compteur d'eau et son débit horaire.
- La base de référence du calcul étant un compteur d'eau de diamètre 15 mm et un débit horaire de 3 m³/heure avec un rapport de 1.
- Le tableau de calcul du rapport de proportionnalité entre le diamètre du compteur d'eau et son débit horaire.
- Le principe de l'actualisation de l'abonnement ou prime fixe sur le tarif du compteur d'eau de diamètre 15 mm définissant ainsi les tarifs des autres diamètres de compteur.

- L'application de cette nouvelle tarification sera effective à compter de juin 2010.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM
Maire de Briançon
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010
PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010
NOTIFIÉ LE

